

Transferts générationnels: analyse d'un cas pratique - méthodologie, résultats, enseignements

Think tank 2017

Anca Jijiie, Prof. Séverine Arnold

Septembre 2017

Table des matières

- 1 Motivation
- 2 Définitions
- 3 Sources des transferts et résultats
- 4 Conclusions

Table des matières

- 1 Motivation
- 2 Définitions
- 3 Sources des transferts et résultats
- 4 Conclusions

Motivation

- Malgré un système de financement basé sur la capitalisation, la solidarité est belle et bien présente dans le 2^e pilier.
- Dans le contexte actuel, on parle de plus en plus des redistributions dans le 2^e pilier.
- Les études existantes à ce sujet ne traitent que des redistributions en faveur des rentiers. Par exemple:
 - **Comparis** offre un calculateur des redistributions en faveur des rentiers, basé sur l'âge et le capital d'une personne active.
 - La dernière édition du “**Sondage caisses de pension suisses**” publiée par le **Credit Suisse** estime une redistribution de 3.5 mrd CHF liée aux nouvelles rentes et de 1.8 mrd CHF liée aux rentes en cours.

Motivation

Notre objectif:

- Etudier les transferts générationnels des actifs vers les rentiers, aussi bien que des rentiers vers les actifs.
- Notre étude se base sur les données fournies par la caisse HOTELA.

Table des matières

- 1 Motivation
- 2 Définitions**
- 3 Sources des transferts et résultats
- 4 Conclusions

Solidarité et transferts

- **La solidarité** peut être vue comme la totalité des redistributions voulues qui ont lieu entre différents groupes, visant un objectif d'entraide. Par exemple:
 - ① Tout le monde paie des cotisations de décès et d'invalidité, mais seules quelques personnes bénéficieront de telles prestations.
 - ② Les rentes de retraite sont identiques que la personne assurée soit mariée ou non, alors que la personne mariée bénéficiera de prestations supplémentaires (rente de conjoint survivant).
 - ③ Les retraités décédant à de jeunes âges financent les rentes de ceux vivant plus longtemps.
- Mais on trouve également des redistributions qui ne sont pas nécessairement voulues par le système. Nous les appellerons “**transferts**”. Ce sont ces montants que nous tenterons d'identifier et de quantifier.

Attribuer les transferts aux différents groupes

On applique la méthode du “pot commun”.

- Lorsque les actifs ou les retraités participent au financement de la caisse par un paiement excédentaire, alors ce montant est versé dans le pot commun.
- Si ces groupes reçoivent des prestations excédentaires, les sommes sont retirées du pot commun.

La méthode du pot commun - Un exemple

- La rente de retraite cumulée (premier et deuxième piliers) doit atteindre 60% du dernier salaire \implies 34% doit être couvert par le deuxième pilier \implies règle d'or.
- Si le taux d'intérêt que l'on verse sur les comptes épargne des actifs est supérieur au taux d'augmentation des salaires \implies on retire des fonds du pot commun pour les donner aux actifs \implies transfert des rentiers vers les actifs.
- Si ce taux d'intérêt est inférieur au taux d'augmentation des salaires \implies la différence est versée dans le pot commun par les actifs \implies transfert des actifs vers les rentiers.

Le pot commun

Nous fixons:

- Si les écarts sont positifs \implies transfert des pensionnés vers les actifs;
- Si les écarts sont négatifs \implies transfert des actifs vers les pensionnés.

Le pot commun appartient aux actifs et aux retraités au pro rata de leurs engagements de prévoyance.

Pro Rata

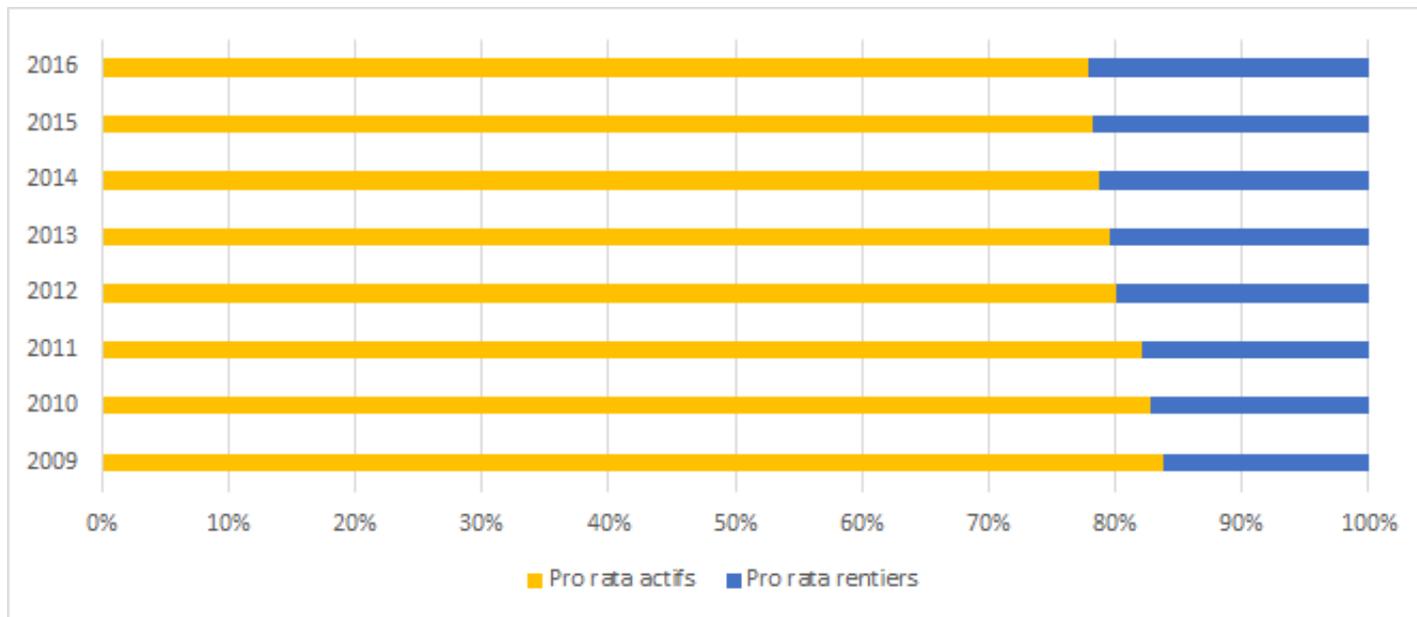


Figure 1: Les Pro Rata pour la caisse HOTELA

Table des matières

- 1 Motivation
- 2 Définitions
- 3 Sources des transferts et résultats
- 4 Conclusions

Les sources des transferts

- ① La rémunération de l'avoir vieillesse
- ② **L'indexation des rentes**
- ③ **Les nouvelles rentes**
- ④ **Les cotisations**
- ⑤ La longévité et les bases techniques

L'indexation des rentes

- Pour maintenir le pouvoir d'achat des pensionnés, les rentes devraient être indexées à l'inflation.
- Si l'inflation augmente par rapport à l'indexation, les rentiers perdent du pouvoir d'achat \implies ils versent des fonds dans le pot commun \implies transfert vers les actifs.
- On dénote par CPB les capitaux des bénéficiaires des rentes.

$$\text{Ecart à l'indexation des rentes} = CPB \cdot \left(\begin{array}{cc} \text{taux} & \text{taux} \\ \text{d'inflation} & - & \text{d'indexation} \end{array} \right)$$

L'inflation

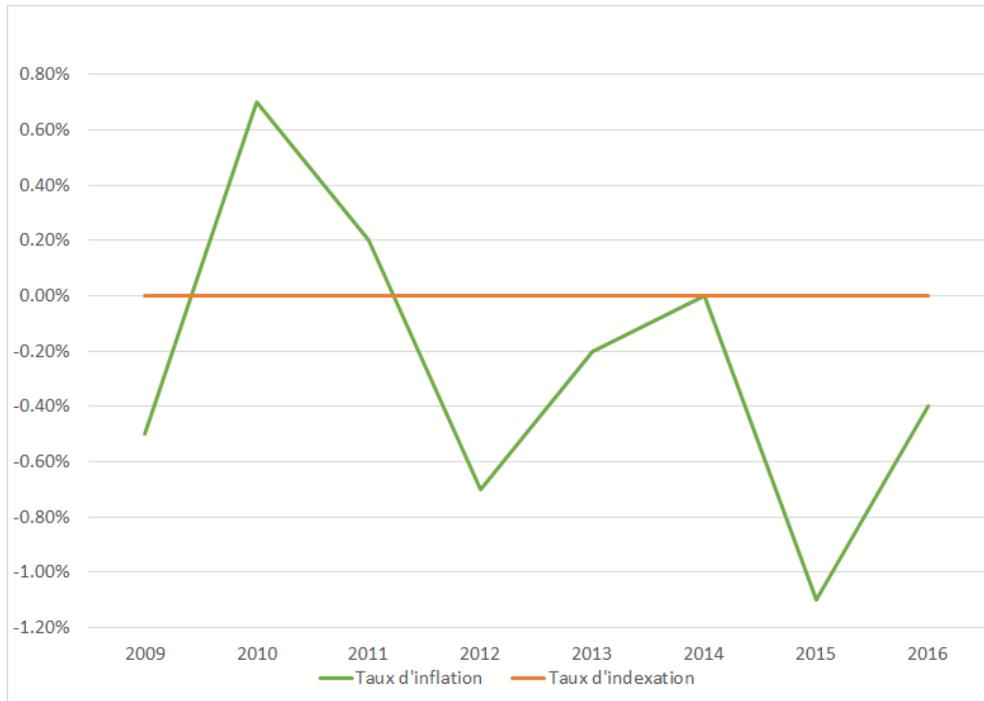


Figure 2: Evolution de l'inflation

Les transferts liés à l'indexation des rentes

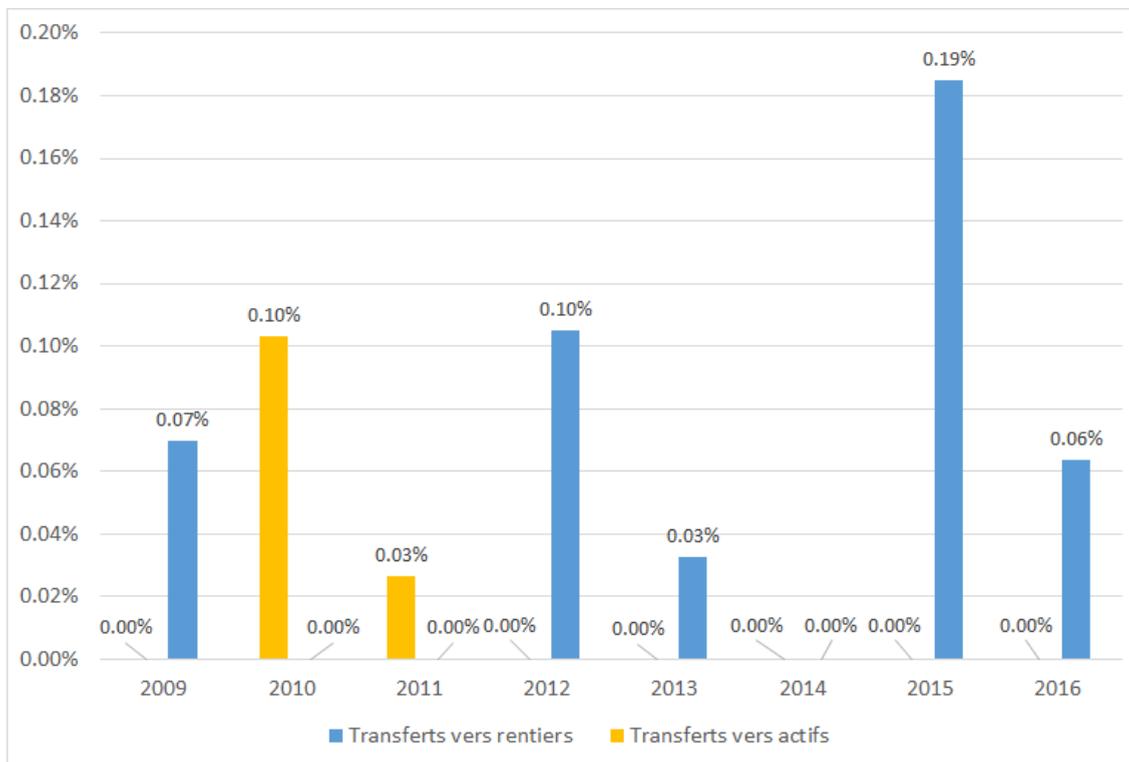


Figure 3: Transferts liés à l'indexation des rentes

Les nouvelles rentes

- Au moment de la retraite, le capital accumulé par les assurés est transformé en rente en appliquant un taux de conversion.
- Si le taux de conversion appliqué par la caisse est supérieur au taux actuariel, alors les rentes sont trop élevées \implies les rentiers retirent des fonds du pot commun pour assurer le financement des rentes \implies transfert vers les rentiers.

$$\begin{array}{rcccl}
 \text{Coût à financer} & & \text{Valeur actuelle} & & \text{Valeur actuelle} \\
 \text{pour les réserves} & = & \text{des rentes} & - & \text{des rentes} \\
 \text{mathématiques} & & \text{théoriques} & & \text{réglementaires}
 \end{array}$$

Les rentes calculées

- Les rentes réglementaires sont calculées en utilisant les taux de conversion donnés par le règlement de la caisse.
- Pour les rentes théoriques, on détermine le taux de conversion actuariel, qui est appliqué sur le capital des assurés arrivant à la retraite.

Année	Bases Techniques
2009-2011	EVK 2000 4%
2012	LPP 2010 4%
2013-2015	LPP 2010 - 2010 4%
2016	LPP 2015 - 2015 4%

Tableau 1: Les bases techniques utilisées par HOTELA

Les rentes calculées

- Une femme prend la retraite à 64 en 2016.
- Elle a un capital vieillesse de 69'749 CHF.
- La Caisse applique un taux de conversion de 6.8% \implies une rente réglementaire mensuelle de 395 CHF.
- Le taux de conversion actuariel calculé est de 6.68% \implies une rente théorique mensuelle de 389 CHF.

Les transferts liés aux nouvelles rentes

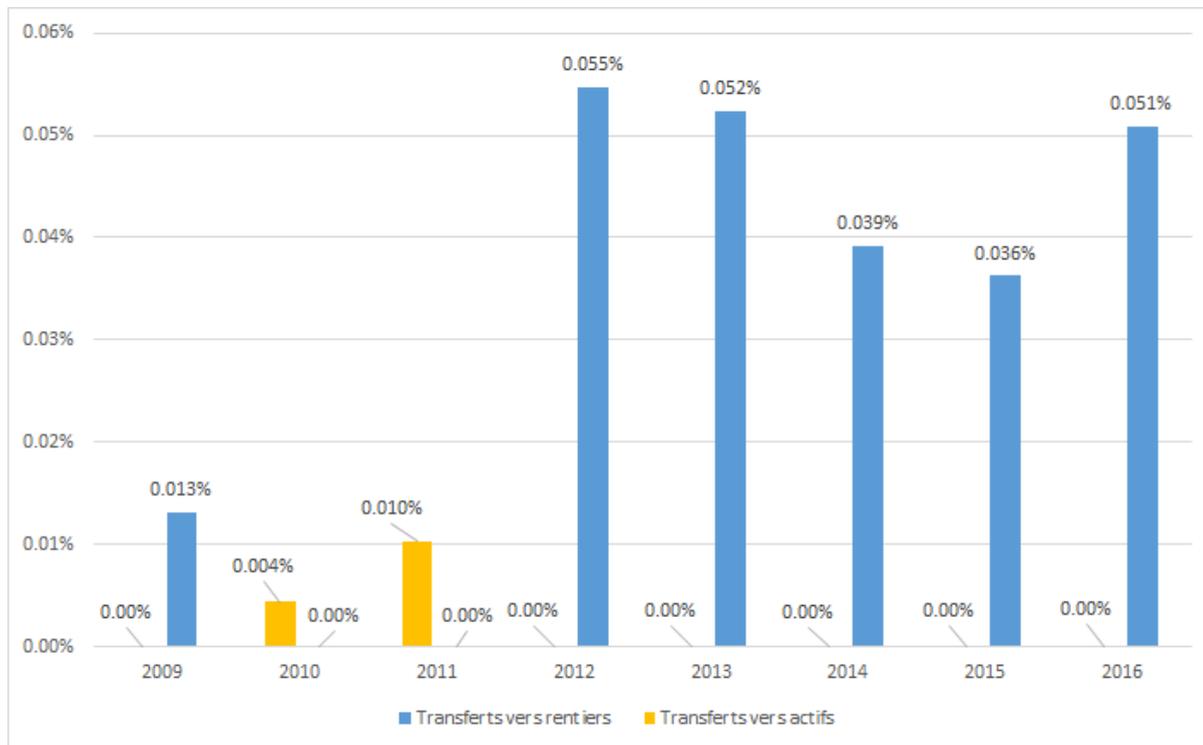


Figure 4: Transferts liés aux nouvelles retraites

Les cotisations

- Le taux total de contribution peut être divisé en cotisation d'épargne et cotisation pour risques et frais.
- Si les bonifications vieillesse dépassent la somme des cotisations d'épargne, alors les actifs retirent l'écart du pot commun \implies transfert vers les actifs.
- Si les cotisations risques et frais ne sont pas suffisantes pour couvrir les coûts, le financement excédentaire nécessaire est pris du pot commun \implies transfert vers les actifs.

Les cotisations

$$\text{Ecart sur épargne} = \text{Bonifications} - \text{Cotisations d'épargne}$$

$$\text{Ecart sur} \quad = \quad \text{Coût des} \quad + \quad \text{Frais} \quad - \quad \text{Cotisations}$$

risques et frais risques d'administration risques et frais

Les cotisations

Age	Cotisations	Cotisations d'épargne	Cotisations risques et frais	Bonifications vieillesse
18-24	1.00%	0%	1.00%	0.00%
25-34	14.00%	10%	4.00%	7.00%
35-44	14.00%	10%	4.00%	10.00%
45-54	14.00%	10%	4.00%	15.00%
55-64/65	14.00%	10%	4.00%	18.00%
65/66-70	19.00%	18%	1.00%	18.00%

Tableau 2: Les cotisations et bonifications vieillesse pour le plan UNICA

Les transferts liés aux cotisations

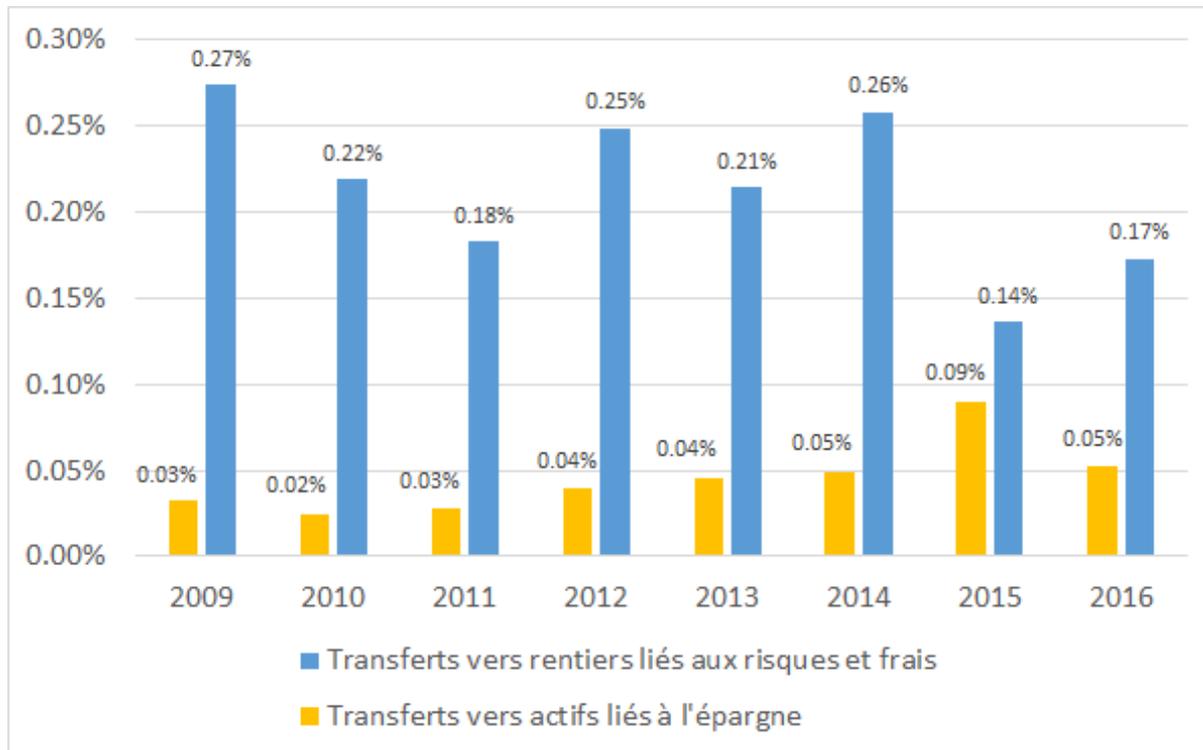


Figure 5: Transferts liés aux cotisations

Table des matières

- 1 Motivation
- 2 Définitions
- 3 Sources des transferts et résultats
- 4 Conclusions

Les transferts totaux

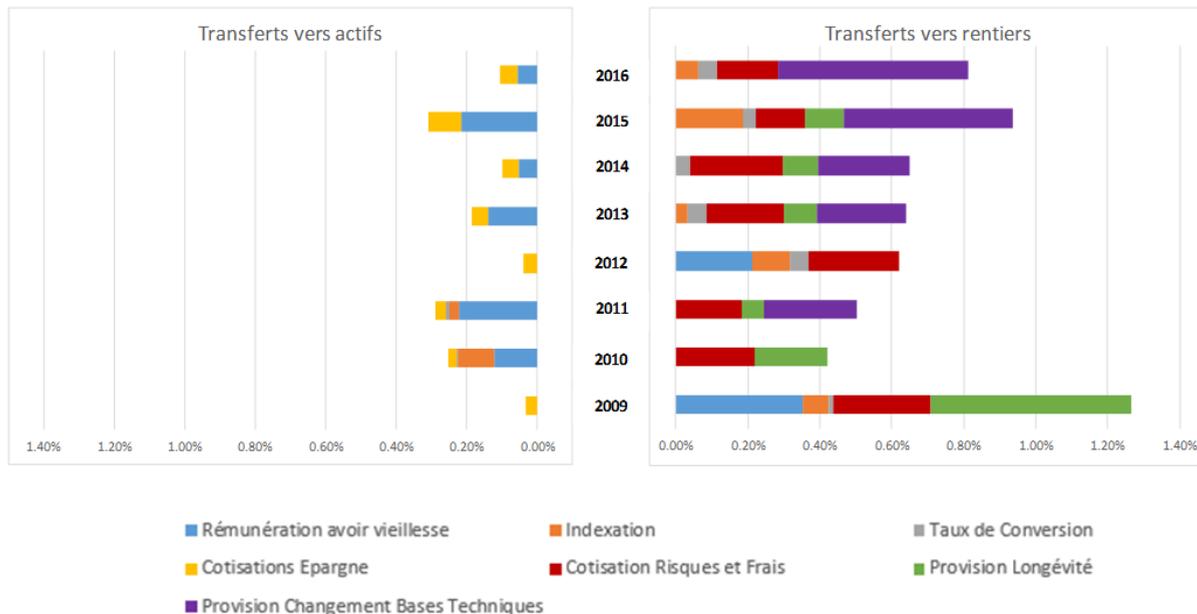


Figure 6: Transferts - Totaux

Conclusions

- Les transferts identifiés vont dans les deux directions: des actifs vers les rentiers et vice-versa.
- Des redistributions vers les actifs existent et ne sont pas négligeables.
- Toutefois, les transferts vers les rentiers demeurent plus importants.
- Même si notre méthode peut être appliquée à d'autres caisses, les résultats de cette étude ne peuvent pas être généralisés. Ils sont basés sur les données d'HOTELA.